



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 28 SEPTEMBRE 2020 A 19H30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no°49 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales
7. Préavis no 51 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021
8. Préavis no 52 relatif aux comptes 2019 de l'Entente intercommunale pour le port du Torry
9. Préavis no 53 relatif à une demande du Bureau du Conseil communal de passer de 40 à 35 conseillers dès la prochaine législature
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

27 personnes sont présentes, 1 est excusée (P. Blanchard), 8 sont absentes (E. Bouendé Tomfeun, F. Carollo, C. Chatton, N. Heinzelmann, J.-M. Keller, M. Martinez Castro, C. Monney, J. Monney). La majorité est fixée à 14. Le quorum est atteint.

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour. Le préavis no. 52 est retiré à cause d'un problème informatique.

Le rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis no. 53 est distribué.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président informe que les votations fédérales du 27 septembre 2020 ont atteint une participation de 72 %. Il remercie le bureau et Ariane Katzarkoff, Secrétaire municipale, pour l'excellent travail. Il lit un courrier reçu de J.-L. Jacquinod.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic parle d'un été particulier sans fête du village, ni 1^{er} août, ni Variations Musicales, qui étaient des occasions de se retrouver et qui manquent. Il espère que les choses reviendront peu à peu à la normale. Il rapporte que le port du masque a été imposé au sein des locaux de l'administration communale et que les citoyens ont été incités à voter par correspondance. Ces consignes ont été relativement bien suivies.

Les élections communales auront lieu en 2021. Le dépôt des listes est fixé au 21 janvier et le 1^{er} tour aura lieu le 7 mars 2021. Le Syndic informe qu'il ne se représentera pas, après deux législatures en tant que conseiller communal, une législature comme municipal et deux législatures comme syndic.

Deux municipales en poste se représentent, Mmes Denise Rudaz et Ninon Pulver Piccot. MM. Serge Schmidt, Nathan Finkelstein et Guy van Gelder se retirent. En pensant à la relève, le Syndic a évoqué dans le dernier Tannayroli les prochains défis que la Municipalité aura à relever dans le sens d'un développement raisonnable et durable. Il lance un appel à faire acte de candidature à toute personne pensant pouvoir s'engager activement pour le bien de la communauté.

Le Syndic ne s'étend pas sur la lettre de J.-L. Jacquinod, certaines demandes étant adressées au Président et d'autres à la Municipalité. J.-L. Jacquinod s'étend longuement sur la Commission de gestion, mais le Syndic estime que la Municipalité fait exactement ce qui est demandé et s'étonne de cette demande. Concernant les employés communaux, il rappelle que la gestion administrative des employés est de la stricte compétence de la Municipalité. Les salaires sont présentés lors du préavis sur les comptes et il n'y a pas d'échelle des salaires. Tannay est une commune avec peu d'employés et l'échelle de salaire n'a pas été jugée nécessaire.

Concernant la Commission d'urbanisme, une explication a déjà été donnée. Le Syndic pense que c'est une bonne idée de changer l'appellation en Commission des travaux et d'aménagement du territoire.

N. Finkelstein

Concernant le plan directeur cantonal soumis au canton le 17 février 2020 pour examen préalable, la Municipalité devrait recevoir une réponse cette semaine. Les dangers naturels, géologiques et inondations sont listés. Les inondations du Torry sont résolues par mise à ciel ouvert du ruisseau en aval de la route Suisse. Il reste des mesures géologiques à étudier. Une séance de commission (urbanisme et finances) est fixée au 12.10.2020. Un préavis sera soumis en novembre.

Le plan d'affectation des rives du lac nous a été retourné le 17.07.2020 suite à l'examen préalable cantonal. Après quelques adaptations et la coordination des enquêtes publiques, les dossiers ont été transmis au canton la semaine passée. Le projet lacustre a été présenté aux organisations Pro Natura et WWF le 21 août, qui l'ont trouvé très bien. La première séance publique pour présenter ce projet aux Myarolans et aux Tannayrolis a eu lieu le 16 septembre 2020. A cause d'un trop grand nombre d'inscriptions, une deuxième séance a dû être agendée le 29 septembre 2020.

Les SITSE étudient la possibilité de reprendre la gestion des cours d'eau en Terre Sainte.

G. van Gelder confirme que le préavis no. 52 relatif aux comptes 2019 de l'Entente intercommunale pour le port du Torry a été retiré, mais relève que la Commission de gestion avait approuvé les comptes. Le préavis sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil.

Il présente l'état d'avancement des projets de réhabilitation de la zone lacustre, en particulier le port, la renaturation du Torry et le pavillon central avec les locaux pour les poubelles de la buvette, des toilettes, le local technique et le petit local pour la voirie de Tannay.

N. Pulver Piccot confirme la hausse du nombre d'élèves tant au secondaire qu'au primaire. Pour le secondaire, la rentrée s'est très bien passée malgré les mesures Covid. Les adultes sont masqués dès que la distance de 1,5 m ne peut pas être respectée. Les élèves portent le masque dans les transports publics. Toutefois, les directives peuvent changer à tout moment.

A Tannay, les quatre classes primaires sont occupées. La rentrée s'est également bien passée. Il y a quelques absences d'élèves suite au Covid, mais rien de particulier. Les

professeurs et élèves subissent un peu le bruit des travaux de l'UAPE et la cour a été réduite. Mais tout va bien pour le surplus.

Comme annoncé au dernier conseil, les codirs de l'ASCOT et de l'AJET souhaitent créer une nouvelle association qui regrouperait les deux entités. Une commission du Codir a travaillé durant l'été sur la création de cette association et le projet vient d'être présenté aux 9 municipalités pour décision. Si les municipalités donnent leur accord, les nouveaux statuts, qui ont déjà été préparés, seront présentés à la commission ad hoc qui a été nommée au dernier Conseil.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

Rien à signaler.

6. Préavis no°49 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales

Le Syndic présente le préavis et rappelle que ce règlement avait déjà été adopté par le Conseil en 2013, toutefois sans qu'il soit soumis à l'approbation par le Conseil d'Etat. Il relève que l'enseignement de la musique est à soutenir, car c'est un véritable enrichissement pour les enfants.

Le rapport de la Commission ad hoc est favorable.

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 49 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis no 51 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

D. Rudaz présente le préavis en relevant que le point d'impôt pour 2021 reste le même qu'en 2020 quand bien même il est fort probable que cela soit insuffisant en regard des problèmes économiques générés par la pandémie. Les besoins d'une commune sont focalisés sur les principales dépenses, à savoir la facture sociale, la péréquation et les charges incontournables comme l'école, l'UAPE, les transports et différents soutiens pour le sport, la culture et l'environnement, à quoi il faut rajouter les dépenses de fonctionnement. L'année 2021 sera l'année de tous les dangers car personne ne peut prédire comment notre économie supportera les aléas de la pandémie

Pour en revenir à la facture sociale, une initiative populaire, à laquelle adhère la municipalité, demande que le canton reprenne entièrement à sa charge les montants de la facture sociale. Les communes devraient alors diminuer de 15 points leur taux d'imposition, alors que le canton augmenterait le sien de 15 points. Ce basculement ne changerait en rien le montant d'impôt payé par le contribuable mais répondrait à l'adage « qui commande paie » puisque le canton décide seul quels sont les bénéficiaires de l'aide sociale et quels en sont les montants. Les augmentations de cette aide seraient supportées par le canton et plus par les communes qui, chaque année, devaient composer avec des chiffres imposés par le canton.

M. Polydor demande ce que rapporte l'impôt foncier de 1,5 CHF par mille francs. Cet impôt étant payé par tous les propriétaires, il propose qu'on envisage de le tripler pour taxer les fonctionnaires internationaux et baisser proportionnellement l'impôt sur le revenu des suisses.

D. Rudaz ne connaît pas le montant exact mais rappelle que l'impôt foncier est communal. Elle estime qu'un impôt de 1,50 est relativement élevé. A Tannay, la valeur du point d'impôt en 2019 est de 176'000 francs. Pour l'augmentation de l'impôt foncier, elle estime que c'est un élément à analyser.

A. Weil indique que sur le dernier graphique, la baisse d'impôt ne correspond pas au total de la facture sociale.

D. Rudaz informe que le calcul a été fait sur une moyenne de toutes les communes. La baisse représente une moyenne de 15 points d'impôt qui reprend complètement la facture sociale que le canton gèrera.

J.-L. Jacquinod relate son point de vue de contribuable, la commune de Tannay disposant d'un riche patrimoine acquis grâce aux impôts communaux privés. Il rappelle que le Conseil a voté en 2019 une baisse du point d'impôt d'un ½ point à 60,5%, le canton reprenant à sa charge les soins à domicile en augmentant son point d'impôt. Il estime que cela va aboutir à une hausse des impôts totaux pour les contribuables. Il pense que les discussions entre l'UCV et le Conseil d'Etat, ainsi que le référendum prévu par l'AdCV vont ramener la répartition à 33,3% pour les communes. Vu la situation économique difficile, il propose de refuser le préavis no. 51 et de voter pour un taux d'imposition à 59% afin de voir les effets sur la facture sociale. Le rapport de la Commission des finances est favorable. Le vote à bulletin secret est demandé.

Le préavis no. 51 est accepté à la majorité par 16 oui contre 11 non.

8. Préavis no 52 relatif aux comptes 2019 de l'Entente intercommunale pour le port du Torry

Le préavis est retiré.

9. Préavis no 53 relatif à une demande du Bureau du Conseil communal de passer de 40 à 35 conseillers dès la prochaine législature

J.-L. Jacquinod lit le rapport de la Commission ad hoc, qui est favorable. Le Président informe qu'il a eu beaucoup de peine à trouver 40 candidats pour les dernières élections et que Versoix, avec 15'000 habitants, n'a que 15 conseillers. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 53 est accepté à l'unanimité.

10. Propositions individuelles et divers

H. Studer demande comment le projet UAPE est suivi par la Municipalité, s'il y a une commission de constructions, quel est le système de chauffage, et quels sont les critères pour adjudger les travaux. Il a eu des échos pour les parois mobiles qui auraient été adjudgées sur proposition de l'architecte à une entreprise étrangère.

D. Rudaz informe avoir procédé comme pour la buvette, une personne de la Municipalité est responsable de l'UAPE, en l'occurrence c'est elle. Elle s'occupe de cette construction et en réfère à la Municipalité en cas de nécessité. Elle va à tous les rendez-vous de chantier. Le chauffage est une pompe à chaleur air/eau déjà attribuée. Concernant les adjudications, les soumissions ont été faites de gré à gré, de deux à trois entreprises ont soumissionné, et le mandat a été attribué au meilleur marché.

H. Studer estime que fournisseur et entreprise, de n'est pas la même chose. Il demande si l'entreprise qui a obtenu le lot des parois mobiles est une entreprise ou un fournisseur.

D. Rudaz le renseignera.

K. Reynisdottir estime que, sur la route Suisse, l'accès des vélos à la piste cyclable n'est pas idéal avec la pluie.

G. van Gelder a soumis cette question au responsable des chantiers. Il faut une bordure en biais relativement forte. La rectification est en cours.

D. Lemme a eu une discussion avec un représentant de SDS et a appris qu'il y avait des cambriolages dans les environs de la Terre Sainte.

G. van Gelder a entendu dire qu'il y avait des jeunes venant de Genève qui étaient agressifs.

J.-L. Jacquinod demande que le tableau comparatif entre budget énoncé dans le préavis N°27 et dépenses en 2019 présenté par Guy Van Gelder soit joint au procès-verbal.

Discussion entre le Syndic et J.-L. Jacquinod sur le fonctionnement des Commissions de surveillance selon le guide pratique reçu en novembre 2019.

M.-N. Favarger Schmidt demande ce que font les autres communes concernant la protection des données des collaborateurs et relève qu'il faut protéger la sphère privée des collaborateurs.

A. Mir rappelle que le montant pour le Disren a été renouvelé et qu'il y a pas mal de projets hors Terre Sainte qui dépendent des grandes communes. Il faudrait faire quelque chose en Terre Sainte. Il a constaté que les marquages, lignes jaunes, lignes rouges, n'ont pas la même signification dans les communes et se demande comment éduquer les enfants ! Il demande les mêmes conditions partout.

Le Syndic répond qu'il n'est pas sûr que ce soit de la compétence du Disren, mais plutôt des polices de Terre Sainte.

G. van Gelder rappelle que ces marquages sont validés par le canton. Le marquage de Tannay existe depuis longtemps et a été tracé pour remplacer des trottoirs qui n'existent pas.

A. Weil s'intéresse au sujet et constate qu'ils sont encore différents à Genève avec des bandes bleues, des lumières clignotantes. Il estime que tous ces ingénieurs font du grand n'importe quoi !

G. Caillet demande si les arbres seront préservés dans la zone de détente de la future zone lacustre. Il estime qu'il n'y a eu aucun respect des arbres durant le chantier. Il propose de nommer une commission pour choisir les arbres.

G. van Gelder répond que tous les arbres de l'ancien camping seront conservés, sauf un, pour permettre la construction du pavillon. Il est cependant prévu de replanter une dizaine d'arbres à divers endroits de la zone lacustre.

G. Caillet demande qui surveille les places de parc au village.

G. van Gelder informe qu'elles sont surveillées par Marc Randin, qui met des amendes. La Municipalité a procédé à une enquête complémentaire et des panneaux seront posés prochainement.

Le Président remercie la Commission ad hoc nommée vendredi et qui a rendu un rapport aujourd'hui.

Le Président clôt la séance à 22h20.

Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer

Annexe : « Etat et estimation des dépenses pour le préavis n° 27 pour les études sur la zone lacustre »

